

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2021

Présents : Mrs BARRY E. – CHILLET J-F. – CIPRIANI A. –MOLY R. –NOURRISSON T. – KEMLIN Xavier –
ROLLAND J.–VACHER R.– ZOTIER T.
Mmes COUBLE S. – BUI E. – COLLET F – LABROSSE-VIAL S. – LACROIX J. – NABONNAND I.

Madame LABROSSE Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 février 2021 à l'unanimité.

DELIBERATION FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ EST

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'aux termes de sa délibération en date du 11 juillet 2018, le Conseil Communautaire a accueilli le principe du reversement d'un fonds de concours à notre commune au titre de l'année 2021 pour un montant de 2 714 €.

Elle précise que, considérant que le fonds de concours est attribué par délibérations concordantes de la communauté de communes et de la chaque commune,

Et que,

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement
- Le montant du fonds de concours versé par la communauté de communes ne peut excéder la part du financement assurée par la commune, hors subventions
- La commune, maître d'ouvrage, doit prendre en charge au minimum 20% du financement du projet (art L1111-10 –III- du CGCT)
- La Communauté de Communes vérifie la légalité des fonds de concours sollicités : la commune doit lui adresser les justificatifs des dépenses.

Madame Le maire propose au conseil municipal, de solliciter le versement du fonds de concours de 2021, d'un montant de 2 714 €.

La Communauté de Communes, après vérification de l'éligibilité des travaux à la règle des fonds de concours et après vérification des factures, versera un fonds de concours égal à 50 % du total à charge de la Commune jusqu'à concurrence du soutien attribué : 2 714€.

VOTE

Le conseil municipal, par le vote à l'unanimité

- Approuve la demande de fonds de concours à la Communauté de communes de Forez-Est tel qu'expliquée ci- dessus,
- Donne tous pouvoirs à Mme Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION TAUX D'IMPOSITION 2021

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale 2020 :

- Taxe d'habitation 4.47 %
- Taxe Foncier Bâti 8.07 %
- Taxe Foncier Non Bâti 31.16 %

Elle ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021, hormis celle des résidences secondaires qui est maintenue jusqu'en 2023.

L'Etat a pris l'engagement de compenser les taxes d'habitation communales par la Taxe Foncière Propriétés Bâties du Département.

Le taux de TFPB du Département, qui a été voté en 2021 de 15.30% sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima l'équivalence de la taxe d'habitation perçue en 2020.

La fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, Madame le Maire propose une augmentation de ces taux.

Après avis favorable de la commission finances du 24 mars 2021.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité

-APPROUVE l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2021

-VOTE les taux suivants pour 2021 :

- **Taxe Foncier Bâti** **24.41 %**
- **Taxe Foncier Non Bâti** **32.55 %**

-AUTORISE Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

PRESENTATION DU CA 2020 ASSAINISSEMENT:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		33 154.14 €	20 393.42 €	
Part affectée à investiss		20 394.00 €		20 394.00 €
Opérations de l'exercice	58 850.98€	80 695.93 €	51 944.62 €	34 879.00 €
Totaux	58 850.98€	93 456.07 €	72 338.04 €	55 273.00€
Résultat de clôture		34 605.09 €	17 065.04 €	
		Besoin de financement	17 065.04 €	
		Excédent de financement		
		Restes à réaliser DEPENSES		
		Restes à réaliser RECETTES		
		Besoin total de financement	17 065.04 €	
		Excédent total de financement		

Après vérification de la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA et le CDG 2020 Assainissement.

DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2021 du budget Assainissement tel qu'elle l'a établi avec le concours de la commission budget.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation 2020 ainsi :

002 – excédent d'exploitation reporté :	17 540.05 €
1068 – recettes investissement :	17 065.04 €

APPROUVE le Budget Primitif 2021 Assainissement qui s'équilibre ainsi :

SECTION EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION EXPLOITATION
VOTE	CREDIT D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	108 767.00	91 227.00
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		17 540.00
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		108 767.00	108 767.00

SECTION INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDIT D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	75 408.00	92 474.00
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 RESULTAT DE INVESTISSEMENT REPORTE	17 066.00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		92 474.00	92 474.00

TOTAL DU BUDGET	201 241.00	201 241.00
------------------------	-------------------	-------------------

Après avis du Conseil Municipal et de la Commission Finance, il est budgétisé, en investissement, l'achat d'un dégrilleur automatique pour la station du Bourg.

DIVERS

- Demandes de subvention du Lycée des Monts du Lyonnais, de l'Association Roannaise pour l'apprentissage et de l'AFM Téléthon Andrézieux-Bouthéon : la commune reste sur la position de ne pas verser de subventions aux associations hors commune
- Remerciements de l'ADMR Pays d'Urfé pour octroi de subvention.
- Présentation de l'application Illiwap à tous les conseillers : rapporteur Jérôme ROLLAND
- Retour sur la journée Intégration au service déchets de la Communauté de Communes Forez-Est : rapporteur Romain VACHER.

Prochain conseil, mardi 06 avril 2021 à 20h00.

Le Maire S. COUBLE